

# Ordonnance Souveraine n° 10.306 du 22 décembre 2023 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 3.273 du 25 mai 2011 portant création du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, modifiée

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	22 décembre 2023
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 5 janvier 2024</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Tourisme - Général ; Organisation des pouvoirs publics - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2023/12-22-10.306@2024.01.06>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu Notre Ordonnance n° 3.273 du 25 mai 2011 portant création du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 décembre 2023 qui Nous a été communiqué par Notre Ministre d'État ;

*Voir l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.273 du 25 mai 2011.*

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 5 janvier 2024

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8676>